



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 LESPARRÉ-MÉDOC

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 LESPARRÉ-MÉDOC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'administration de la FONDATION SAINT-LEONARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT-LEONARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 11 juillet 2023

KPMG SA

Alexandra LESAGE

Associée

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	24 744	19 204	5 540	5 540
Autres immobilisations incorporelles	14 937	14 937		
Immobilisations corporelles				
Constructions	7 216 903	4 093 271	3 123 632	3 348 801
Installations techniques, matériels et outillages industriels	418 688	381 483	37 206	37 222
Autres immobilisations corporelles	671 191	544 835	126 356	117 136
Immobilisations corporelles en cours	285 168		285 168	285 168
Immobilisations financières				
Participations	205 820		205 820	203 180
Autres immobilisations financières	1 760		1 760	1 760
Total I	8 839 211	5 053 729	3 785 482	3 998 807
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	4 962		4 962	6 606
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	356 519	83 645	272 874	300 708
Autres créances	29 882		29 882	25 060
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	1 595 284		1 595 284	1 379 159
Charges constatés d'avance	7 919		7 919	11 628
Total II	1 994 567	83 645	1 910 922	1 723 161
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 833 778	5 137 374	5 696 403	5 721 968
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	62 779	62 779
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves des activités sociales et médico-sociales	487 949	487 949
Report à nouveau	9 250	9 250
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	-68 947	-32 369
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales		-9 505
Excédent ou Déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-83 203	-27 073
Situation nette (sous-total)	407 828	491 032
Subventions d'investissement	1 756 531	1 832 729
Provisions réglementées	362 919	358 501
Total I	2 527 278	2 682 262
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	192 048	194 234
Total II	192 048	194 234
PROVISIONS		
Provisions pour charges	237 824	276 434
Total III	237 824	276 434
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 908 171	1 825 680
Emprunts et dettes financières diverses	122 412	113 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 586	74 960
Dettes fiscales et sociales	518 021	473 159
Autres dettes	83 061	81 262
Total IV	2 739 253	2 569 038
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 696 403	5 721 968
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 773 640	
Dont à moins d'un an (a)	965 612	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	13 684	12 249
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 311 366	4 188 145
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	92 561	46 677
Utilisation des fonds dédiés	2 185	
Autres produits	132 349	121 390
Total I	4 552 144	4 368 462
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	860 547	835 691
Impôts, taxes et versements assimilés	280 366	263 096
Salaires et traitements	2 375 794	2 204 073
Charges sociales	962 825	845 173
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	266 442	274 951
Dotations aux provisions		45 939
Autres charges	4 710	38 514
Total II	4 750 684	4 507 437
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-198 540	-138 975
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 418	3 116
Total III	4 418	3 116
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	31 017	31 621
Total IV	31 017	31 621
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-26 599	-28 505

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-225 139	-167 480
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 502	6 125
Sur opérations en capital	30	270
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	140 822	125 094
Total V	146 354	131 489
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		239
Sur opérations en capital		348
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 418	
Total VI	4 418	587
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	141 936	130 902
Total des produits (I+III+V)	4 702 917	4 503 067
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 786 120	4 539 645
EXCEDENT OU DEFICIT	-83 203	-36 578
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-83 203	-27 073

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION SAINT LEONARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 696 403 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 83 203 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/06/2023.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet sociale de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en oeuvre pour les atteindre.

A ce titre, l'objet social de l'Association FONDATION SAINT LEONARD est l'hébergement médicalisé pour personnes âgées. Cette Association est l'organisme gestionnaire d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association se composent des éléments suivantes :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

- Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
- Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :
 - • Code de commerce ;
 - • Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
 - • Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
 - • Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04
 - • Dispositions spécifiques applicables de l'arrêté du 23 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 680			39 680
Immobilisations incorporelles	39 680			39 680
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	6 510 292			6 510 292
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	706 611			706 611
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	404 739	13 949		418 688
- Installations générales, agencements aménagements divers	192 656	9 796		202 452
- Matériel de transport	61 095			61 095
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	380 912	26 732		407 644
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	285 168			285 168
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 541 474	50 477		8 591 951
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	203 180	2 640		205 820
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 760			1 760
Immobilisations financières	204 940	2 640		207 580
ACTIF IMMOBILISE	8 786 095	53 117		8 839 211

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		50 477	2 640	53 117
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		50 477	2 640	53 117
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 140			34 140
Immobilisations incorporelles	34 140			34 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 165 828	224 721		3 390 549
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	702 275	448		702 723
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	367 517	13 965		381 483
- Installations générales, agencements aménagements divers	85 274	20 380		105 654
- Matériel de transport	57 713	1 015		58 729
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	374 540	5 912		380 452
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 753 147	266 442		5 019 589
ACTIF IMMOBILISE	4 787 288	266 442		5 053 729

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 396 080 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	1 760		1 760
Autres	1 760		1 760
Créances de l'actif circulant :	394 320	394 320	
Créances Clients et Comptes rattachés	356 519	356 519	
Autres	29 882	29 882	
Charges constatées d'avance	7 919	7 919	
Total	396 080	394 320	1 760

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	62 779	-	-	-	62 779
<i>Patrimoine intégré</i>	62 779	-	-	-	62 779
<i>Legs et donations</i>	-	-	-	-	-
<i>Subventions affectées</i>	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Autres réserves	487 949	-	-	-	487 949
«dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	487 949	-	-	-	487 949
Report à nouveau	-23 118	-36 578	0	0	-59 696
«dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	-32 369	-36 578	-	-	68 947
Excédent ou déficit de l'exercice	- 36 578	36 578	-	83 203	83 203
«dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	-27 074	27 074	-	83 203	83 203
Résultats sous contrôle	0	0	0	0	0
Situation nette	491 032	0	0	83 203	407 829
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 832 729	-	-	76 198	1 756 531
Provisions réglementées	358 501	-	4 418	-	362 919
TOTAL	2 682 262	0	4 418	159 401	2 527 278

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	41 091	-	2 185,27	-	-	38 906	-
Contributions financières d'autres organismes	153 143	-	-	-	-	153 143	153 143
<i>ENIM : subvention 2008</i>	93 882	-	-	-	-	93 882	93 882
<i>COFELLY : chaufferie</i>	59 261	-	-	-	-	59 261	59 261
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	194 234	-	2 185	-	-	192 048	153 143

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	276 434		38 610		237 824
Total	276 434		38 610		237 824
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			38 610		
Financières					
Exceptionnelles			2 185		

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Les provisions pour risques et charges correspondent en totalité à la provision pour indemnités de départ à la retraite d'un montant de 237 824 €

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 739 253 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 908 171	134 531	519 816	1 253 825
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	122 412	122 412		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 586	107 586		
Dettes fiscales et sociales	518 021	518 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	83 061	83 061		
Produits constatés d'avance				
Total	2 739 253	965 612	519 816	1 253 825
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	117 507			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Four. factures non parvenues	23 792
Intérêts courus	4 734
Dettes prov s/congés à payer	197 309
Personnel charges à payer	24 322
Charges sociales sur congés à payer	78 924
Charges à payer	12 161
Total	341 242

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 919		
Total	7 919		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 725 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	83 203	
Neutralisation amortissements décomposés	21 047	
Différentiel reprise subvention		11 543
Déficit hébergement	75 782	
Déficit Dépendance	2 853	
Excédent soin		4 936
Part du résultat sur gestion conventionnée	99 682	16 479
Part du résultat sur gestion libre		

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit comptable de 83 203 € soit un résultat déficitaire sous contrôle de -83 203 €

Le résultat administratif présente un résultat déficitaire de 73 699 € après neutralisation d'une partie de la dotation aux amortissements du bâtiment non admise dans les comptes administratifs pour 21 047 €, d'une partie de la reprise de subvention pour 11 543 €

Le résultat administratif 2022 se ventile en :

- Hébergement: - 75 782 €
- Dépendance : - 2 853 €
- Soins: 4 936 €

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la mention de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 237 824 euros